



SITOM Sud Gard
Le Marc-Aurèle
67, avenue Jean Jaurès
30900 Nîmes

www.sitom-sud-gard.com

Conception : Anatome - juillet 2006 - Crédit photos : Blot / Sitom Sud Gard - Carte design : www.Laetis.fr - Fond de carte : Céboilas

Enfouir • Trier et recycler • Incinérer avec valorisation • Composter



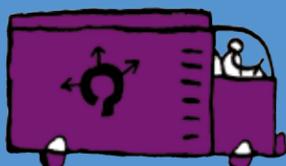
Nous valorisons l'avenir



Rapport d'activité 2005

SITOM Sud Gard

- 03_L'éditorial
- 04_L'équipe du SITOM Sud Gard
- 05_Le mot du directeur
- 06_Le SITOM Sud Gard
- 10_Le gisement et la valorisation des déchets
- 14_Le tri sélectif
- 18_L'incinération
- 26_Le compostage
- 27_Les autres filières
- 30_Le bilan



LEXIQUE

FFOM	Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
OM	Ordures Ménagères
DDM	Déchets Dangereux des Ménages
DASRI	Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux
DIB	Déchets Industriels Banals
REFIOM	Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères
UVE	Unité de Valorisation Énergétique
CLIS	Commission Locale d'Information et de Surveillance
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
DSP	Délégation de Service Public
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
INERIS	Institut National de l'Environnement industriel et des Risques
STEP	Station de Traitement et d'Épuration des Eaux Polluées
MWH	Méga Watt Heure

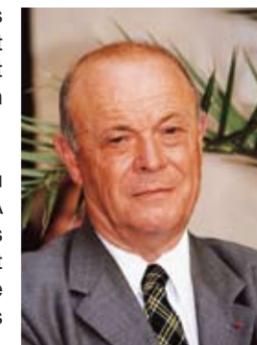


L'année 2005 a été riche en événements. Je noterai plus particulièrement : le 1^{er} juillet la fermeture définitive de la décharge de classe 2 des Lauzières suivie du démarrage de la production d'électricité de l'usine EVOLIA et, le 22 octobre, de l'inauguration de cette même usine. Mais également, l'adhésion à notre syndicat de la Communauté de Communes «Autour de Lédignan», le lancement de la collecte sélective dans les quartiers ouest de Nîmes, ainsi que la mise en place de la collecte du bois et des déchets dangereux des ménages (DDM) dans nos déchèteries.

Autant d'étapes qui marquent notre capacité de progresser au bénéfice de tous nos adhérents, en développant aussi bien notre maîtrise économique du traitement des déchets que l'ensemble des filières qui la composent.

En effet, notre premier objectif demeure la limitation des coûts à qualité de service égale ou supérieure ; et il est pleinement atteint puisque le coût total du traitement des déchets par habitant qui frisait les 32 euros en 2004 sera à peine de 28 euros en 2005.

Seule ombre au tableau, l'incendie de fosse survenu le 12 août qui a interrompu la marche d'EVOLIA pendant près de deux mois. Cet accident vient nous rappeler que chaque membre de la communauté est responsable du respect des règles de sécurité dès le début de la collecte ou de la mise en dépôt dans les déchèteries.

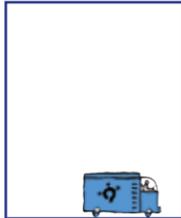


Le Président du SITOM Sud Gard
Jean-Marie FILIPPI

L'ÉQUIPE DU SITOM SUD GARD



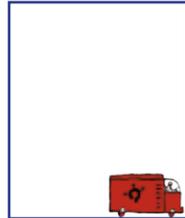
Max PORTAL,
Directeur Général
des Services



Ingénieur, poste non
pourvu en 2005



Annie KACIEL,
Responsable
administratif



Jean-Philippe PRA
Technicien



Conchita CHAUVET,
Comptable



Gisèle SAUVAGE,
Secrétaire



Isabelle GITTO,
Secrétaire



Thierry SABATIER,
Comptable



Nelly PARAYRE,
Coordonnatrice de tri



Kaddour SEDDIKI,
Coordonnateur de tri



Sarah PERRIER,
Ambassadrice de tri



Marie-Soizic GRAILLE,
Ambassadrice de tri



Christine PRATLONG,
Ambassadrice de tri



Sandrine HERNANDEZ,
Agent de Pesée



Carole LOPEZ,
Agent de Pesée



Paul Guy SIFUENTES,
Agent de Pesée

LE MOT DU DIRECTEUR

2005 fait état du bilan d'une filière dont le corps et la diversité s'étoffent et se complètent au fil du temps. Nous en mesurerons l'épanouissement avec la présentation future du rapport 2006.

Le développement du traitement avec de nouveaux matériaux comme le bois, l'acier, les DDM, répond à de multiples critères :

- faire progresser le recyclage matière,
- faire face aux exigences légales,
- et surtout trouver des coûts inférieurs aux coûts de traitement principaux que sont l'incinération et l'enfouissement.

En effet, au-delà du fait qu'il est totalement saugrenu d'incinérer ou d'enfouir du bois recyclable ou de l'acier, il est surtout incohérent de traiter ce type de matériaux dans des procédés qui coûtent plus cher.

C'est pour cela que le tri et l'orientation des déchets vers les filières les plus adaptées deviennent un enjeu économique et environnemental de poids.

L'outil le plus approprié qui existe pour faire ce tri est la déchèterie. En effet, l'ensemble des conteneurs identifiés déchet par déchet, sont à disposition des utilisateurs.

Ce tri efficace sous le contrôle, la surveillance et la pédagogie des gardiens de déchèteries aura des conséquences économiques sur la filière et sur la sécurité des installations. En effet, ne l'oublions pas, il y a dans le gisement des déchets ménagers, en quantité certes dispersée, une potentialité dangereuse qui doit être neutralisée à l'arrivée en déchèterie. L'orientation vers les armoires à DDM sera la solution la plus souvent utilisée. Mais parfois ces déchets pourront être refusés, après avoir donné aux usagers l'information sur la filière adaptée pour ce type de produit dangereux comme les munitions, fusées de détresse et autres artifices...

Le coût de revient total 2005 de la filière de traitement des déchets a été le suivant :

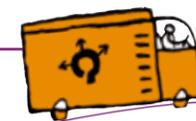
- 54,00 € par tonne,
- 27,99 € par habitant.

Notre objectif est de continuer à maîtriser ces coûts au fil du temps et d'en limiter les dérives. La communication auprès des usagers doit être totale et ouverte afin de les sensibiliser aux gestes économiques pour tous et respectueux de l'environnement.

Chacune des 80 collectivités qui composent le SITOM SUD GARD devra s'impliquer dans une démarche en relais du Syndicat, afin d'adapter sa propre communication auprès de ses administrés.

Le SITOM SUD GARD se tient à la disposition de l'ensemble de ses adhérents pour les écouter et les aider dans cette communication.

Directeur général des services
Max Portal



Présentation

Le SITOM SUD GARD, créé en 1997, assure le service de traitement des déchets ménagers des 80 communes membres peuplées de 260634 habitants.

Dans le cadre de cette compétence le SITOM SUD GARD assure :

1. **la gestion du contrat de service public de l'UVE EVOLIA avec :**
 - le contrôle des accès à l'usine.
 - le contrôle de la facturation.
 - le suivi environnemental.
 - le contrôle de l'exploitant.
2. **la gestion des marchés de traitement des déchets avec :**
 - le marché des déchets verts.
 - le marché du traitement du bois.
 - le marché du traitement des ferrailles.
 - le marché du traitement des collectes sélectives.
 - le marché du traitement des piles et batteries.
 - le marché des déchets dangereux des ménages (DDM).
 - le marché d'enfouissement des déchets ultimes.
 - le marché de reprise des matériaux.
3. **la gestion des marchés de transport des déchets avec :**
 - le marché de transport des déchets verts.
 - le marché de fourniture de caissons de collecte et transport de déchets verts.
 - le marché de transport de quai de transfert.
4. **la gestion de l'infrastructure du SITOM SUD GARD avec :**
 - la gestion du personnel.
 - la gestion de la structure.
 - la gestion des moyens.
 - la gestion administrative.
 - la gestion juridique des dossiers et des contentieux.
 - la gestion du comité syndical.
5. **la gestion de la communication avec :**
 - la réalisation des outils de communication : journaux, plaquettes, gadgets...
 - l'accompagnement des visites pédagogiques du centre de tri et de l'UVE EVOLIA.
 - la tenue des réunions publiques d'information.
 - la participation aux journées de l'environnement et Recyclades d'ECO-EMBALLAGES.
 - les animations scolaires et sur les lieux publics des communes adhérentes.
6. **la gestion de l'assistance aux collectivités membres du SITOM SUD GARD avec :**
 - la prise en charge de rapports d'expertise.
 - le lancement et l'assistance aux collectes sélectives.
 - la formation des gardiens de déchèteries.
 - l'aide et le conseil aux aménagements des déchèteries.

En 2005, il comprend 80 communes pour une population totale de 260634 habitants.

Les équipements des filières en place

Pour exercer sa compétence le SITOM SUD GARD dispose d'un ensemble complet de filières de traitement comprenant :

- **un réseau de 24 déchèteries** réparties sur le territoire permettant aux habitants des collectivités, membres du SITOM SUD GARD, de déposer leurs déchets ménagers autres que les ordures ménagères résiduelles : déchets encombrants incinérables ou non, gravats, déchets verts, ferrailles, bois, cartons, batteries et piles, pneumatiques, déchets dangereux des ménages, verre...
- **une unité de valorisation énergétique** : l'usine EVOLIA, mise en service le 1^{er} juillet 2004, produit avec l'incinération des déchets l'électricité consommée par 1/5^e des habitants de la Ville de Nîmes. Cette unité permet de traiter : les ordures ménagères résiduelles, les encombrants incinérables, les refus de tri, les DIB en responsabilité de l'opérateur, les DASRI.
- **un centre de tri** : Le centre de tri de BS ENVIRONNEMENT, en contrat de marché public avec le SITOM SUD GARD, et implanté à Nîmes dans la zone industrielle de Grézan, traite les produits issus des collectes sélectives.
- **deux plates-formes de compostage** : la première, implantée sur Marguerittes, avec un contrat passé avec SITA SUD pour le traitement des déchets verts du SITOM SUD GARD, et l'autre, située à Bellegarde, avec un contrat passé avec la SAUR pour traiter les boues de stations d'épuration.
- **une décharge d'ultimes** : la décharge de Bellegarde, suite à un marché public passé avec SITA SUD, reçoit les déchets ultimes : encombrants non incinérables, déchets de nettoyage des voies publiques...
- **une complémentarité** par la mise en place :
 - du traitement du bois par SUD BROYAGE à Nîmes,
 - du traitement des ferreux à Aubord par GDE,
 - du traitement des DDM à Beaucaire par CHIMIREC-SOCODELI,
 - du traitement du verre à Vergèze par la VERRERIE DU LANGUEDOC,
 - du traitement des piles collectées par COREPILE.

Les événements marquants de l'année 2005

- Fonctionnement de l'usine Evolia sur une année pleine.
- Adhésion de la « Communauté de Communes Autour de Lédignan » par arrêté préfectoral N°2005-213-3 en date du 1^{er} août 2005.
- Lancement de la collecte du bois dans les déchèteries.
- Lancement de la collecte des DDM dans les déchèteries par la mise en place d'armoires et de conteneurs de collecte adaptés.
- Fermeture définitive de la décharge de Classe II des Lauzières le 1^{er} juillet 2005.
- Mise en route de la production d'électricité sur EVOLIA. La turbine, qui avait un défaut d'équilibrage, après deux démontages, a passé les seuils de montée en puissance et a commencé en juillet 2005 à produire la valorisation énergétique.
- Lancement de la collecte sélective sur les quartiers de Pissevin et Valdegour. Cette dernière étape fait passer la totalité de la Ville de Nîmes au tri sélectif.
- Le 12 août 2005, les conséquences d'un incendie de fosse immobilisent l'usine pendant près de deux mois nécessaires à la réparation. Le délégataire gestionnaire de l'usine a fait face à ses responsabilités par l'exportation des déchets sur un autre site de son choix en accord avec les autorités préfectorales.
- Le 22 novembre 2005, l'usine EVOLIA a été officiellement inaugurée en présence des élus du SITOM SUD GARD, des autorités de l'Etat, ainsi que de la Direction nationale de l'exploitant.



Le territoire du SITOM SUD GARD et ratios d'OMR produites

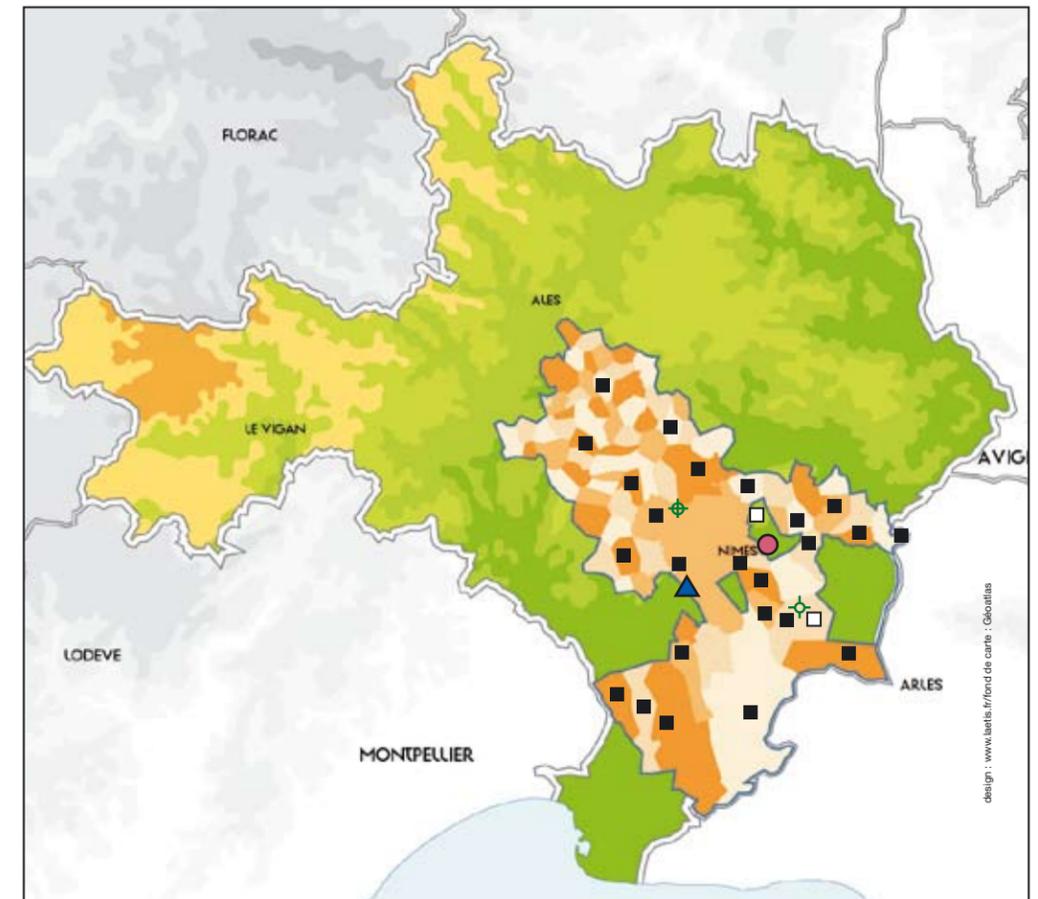
Communes	Nombre d'hab. recensé en 2005	Ratio/kg/an/hab*
1 BELLEGARDE	4978	207
2 BOUILLARGUES	5327	249
3 LA CALMETTE	1656	293
4 FOURQUES	2602	295
5 GARONS	3747	314
6 GÉNÉRAC	3441	333
7 MANDUEL	5836	251
8 NÎMES	137740	391
9 SAINT GILLES	12201	312
10 VALLABRÈGUES	1216	264
TOTAL COMMUNES (10)	178744	
Sictom Saint-Chaptes		
11 AUBUSSARGUES	242	
12 BARON	231	
13 BLAUZAC	960	
14 BOURDIC	271	
15 COLLORGUES	363	
16 GARRIGUES SAINTE EULALIE	619	
17 SAINTE ANASTASIE	1276	
15 SAINT CHAPTES	1195	
16 SAINT DEZERY	252	
17 DIONS	528	
TOTAL SYNDICAT (10)	5937	265
Communautés de communes de la région de Vézénobres recensé en 2004		
21 BOUCOIRAN ET NOZIERES	624	
22 BRIGNON	668	
23 CASTELNAU VALENCE	266	
24 CRUVIERS LASCOURS	446	
25 DEAUX	541	
26 EUZET LES BAINS	274	
27 MARTIGNARGUES	342	
28 MEJANNES LES ALES	997	
29 MONTELS	525	
30 NERS	621	
31 ST CEZAIRE DE GAUZIGNAN	226	
32 SAINT ETIENNE DE L'OLM	240	
33 ST HIPPOLYTE DE CATON	158	
34 ST JEAN DE CEYRARGUES	156	
35 ST MAURICE DE CAZEVIEILLE	525	
36 VEZENOBRES	1509	
TOTAL COMMUNAUTE (16)	8118	254
Communauté de communes de petite Camargue		
37 AUBORD	2258	
38 AIMARGUES	3916	
39 LE CAILLAR	2346	
40 VAUVERT	10392	
41 BEAUVOISIN	3194	
TOTAL COMMUNAUTE (5)	22106	299

Smed de la Vaunage	Nombre d'hab. recensé en 2005	Ratio/kg/an/hab*
42 CAVEIRAC	3168	
43 CLARENSAC	3240	
44 LANGLADE	1878	
45 ST COMES ET MARUEJOLS	580	
46 SAINT DIONISY	833	
TOTAL SYNDICAT (5)	9699	218
Communauté de communes Leins Gardonnenque recensé en 2004		
47 FONS OUTRE GARDON	754	
48 DOMESSARGUES	538	
49 GAJAN	638	
50 MAURESSARGUES	92	
51 MONTIGNARGUES	515	
52 MOUSSAC	1033	
53 PARIGNARGUES	570	
54 MOULEZAN	401	
55 LA ROUVIERE	500	
56 SAINT BAUZELY	387	
57 SAINT MAMERT DU GARD	1108	
58 ST GENIES DE MALGOIRES	2251	
59 SAUZET	560	
TOTAL COMMUNAUTE (13)	9347	238
Communauté de communes du Pont du Gard		
60 COMPS	1507	
61 MONTFRIN	2972	
TOTAL COMMUNAUTE (2)	4479	261
Siom Garrigues Vistrenque		
62 BEZOUCE	1973	
63 CABRIÈRES	1133	
64 LEDENON	1142	
65 MEYNES	2139	
66 POULX	3902	
67 REDESSAN	2902	
68 RODILHAN	2740	
69 SERNHAC	1241	
70 SAINT GERVASY	1490	
TOTAL SYNDICAT (9)	18662	196
Communauté de communes autour de Lédignan		
71 AIGREMONT	630	
72 CANAULES ET ARGENTIERES	343	
73 CASSAGNOLES	244	
74 LEDIGNAN	1088	
75 MARUEJOLS LES GARDON	146	
76 MASSANES	137	
77 MONTAGNAC	138	
78 SAVIGNARGUES	142	
79 SAINT BENEZET	223	
80 SAINT JEAN DE SERRES	451	
TOTAL COMMUNAUTE (10)	3542	288

*Ratio de production d'OMR incinérées sans les encombrants de Déchèterie

Total SITOM SUD GARD pour 80 communes au 1^{er} août 2005 : 260634 habitants
Moyenne SITOM SUD GARD Ratio/kg/an/hab* : 330

TERRITORIALITÉ DU SITOM SUD GARD



- Centre de tri
- ▲ Incinérateur
- Compostage industriel
- Déchèterie
- ⊕ Décharge classe 3
- ⊕ Décharge classe 2 et 1

GISEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS

Grâce à la complémentarité de ses filières, le SITOM SUD GARD valorise 80 % des déchets traités

En adéquation avec l'esprit et l'objectif des textes, les filières du SITOM ont été constituées dans le but de valoriser un maximum de déchets sous différentes formes :

- valorisation matière,
- valorisation matière Bio,
- valorisation énergétique.

80 % du gisement des 135 093 tonnes de déchets (hors Gravats) sont actuellement valorisés.

Lorsque la plate-forme de mâchefers (sous produit de l'incinération) sera réalisée, ces derniers seront valorisés, selon les conditions réglementaires définies pour leur réutilisation, portant ainsi le taux de valorisation des déchets du SITOM à 96,59 %.

Nota : Nous n'avons pas comptabilisé dans les tableaux ci-après les tonnages de mâchefers car ils sont déjà inclus dans la masse de la fraction incinérable. De plus ces derniers sont à la charge de l'exploitant d'EVOLIA et donc, sans incidence pour le SITOM.

Gisement du SITOM SUD GARD (sans les gravats)

Gisement 2005 en Tonnes

	Fraction destinée à la valorisation matière	Fraction restant à incinérer avec valorisation	Ultimes en décharge	Divers
OM COMPOSTEURS INDIVIDUELS (sur la fcom)	408			
ORDURES MÉNAGÈRES		85 841		
TRI SÉLECTIF VALORISÉ	12 310			
REFUS DE TRI		3 362		
VERRE	6 087			
ENCOMBRANTS INCINÉRABLES		5 199		
ENCOMBRANTS NON INCINÉRABLES			2 780	
RÉSIDUS DE NETTOIEMENT DE LA VOIE PUBLIQUE			1 796	
DÉCHETS VERTS	10 249			
DDM				30
BOIS	1 050			
FERRAILLE DE DÉCHÈTERIES	1 928			
BATTERIES	25			
PILES ET ACCUMULATEURS	13			
BOUES DE STEP (8 communes 30 000 hab)	2 832			
DÉCHETS DIVERS DES CONVENTIONNÉS		1 183		
TOTAL PAR FRACTION	34 902	95 585	4 576	30
TOTAL DU GISEMENT			135 093 TONNES	

En lisant ce tableau il faut avoir à l'esprit :

- que les gravats ne seront pris en charge par le SITOM SUD GARD qu'en 2006,
- que la décharge des Lauzières n'a été définitivement fermée qu'en juillet 2005,
- que certaines filières comme le bois et les DDM n'ont été mises en place qu'en cours d'année 2005.



RÉPARTITION DES TONNAGES DU GISEMENT

■ **70,75 %** des déchets sont valorisés par incinération. Ils ont produit en 2005 une quantité d'électricité de **27 088 Mwh**, injectés sur le réseau et rachetés par EDF.

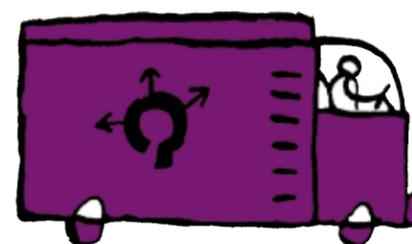
■ **25,83 %** des tonnages collectés sont des matériaux recyclables : emballages, papiers, cartons, journaux, magazines, tetrabrick, ferraille, aluminium, bois, déchets verts, boues de STEP.

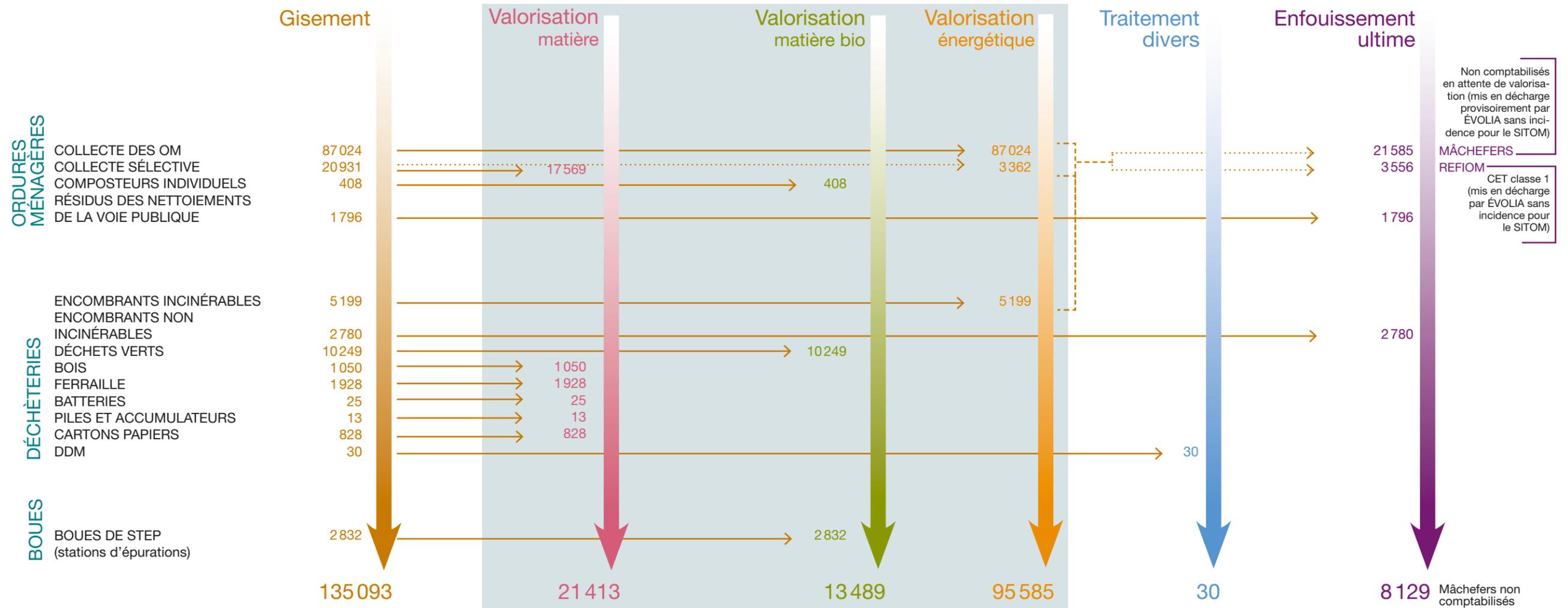
■ **3,39 %** des tonnages collectés sont des ultimes destinés à l'enfouissement.

■ **0,02 %** des tonnages collectés sont destinés à un traitement divers représenté principalement par les DDM.

EVOLUTION DES TONNAGES EN FONCTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES INSTALLATIONS SOUS LA COMPÉTENCE DU SITOM SUD GARD

Nature des déchets	2000	2001	2002	2003	2004	2005
ORDURES MÉNAGÈRES ENFOUIES AU CET DES LAUZIÈRES			89 476	84 213	45 504	
ENFOUISSEMENT DES ULTIMES AU CET DE BELLEGARDE						4 576
ORDURES MÉNAGÈRES INCINÉRÉES					41 391	95 585
OM COMPOSTÉES (avec composteur individuel)						408
COLLECTE SÉLECTIVE VALORISÉE	4 204	6 112	7 139	9 856	11 898	12 310
VERRE	3 158	3 666	4 608	5 370	5 922	6 087
FERRAILLE DE DÉCHÈTERIES					848	1 928
PILES ET ACCUMULATEURS					10	13
BATTERIES						25
BOIS						1 050
BOUES DE STEP					2 489	2 832
DÉCHETS VERTS		126	2 397	8 332	10 309	10 249
DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES						30
TOTAL	7 362	9 904	103 620	107 771	118 368	135 093





La présentation de la répartition du traitement permet de visualiser la part valorisée du gisement des déchets du SITOM.

L'incinération des déchets en 2005 n'a produit que 22,57 % de mâchefers et 3,72 % de Refiom, réduisant ainsi, avec une production énergétique de 27 088 000 kWh, de 73,71 % la masse des 95 585 tonnes de déchets incinérés.

En considérant que les 21 585 tonnes de mâchefers sont en attente de valorisation par la réalisation de la plateforme de mâchefers en responsabilité du délégataire EVOLIA, le bilan de la filière du SITOM fait état d'une mise en décharge d'ultimes et traitement divers de 8 159 tonnes sur les 135 093 tonnes soit 6,04 % de gisement.

Par conséquent 96,59 % du gisement sont valorisés sous la forme :

- matière
- matière biologique
- énergétique

Si l'on intègre les mâchefers non valorisés actuellement, le bilan Valorisation est ramené à 80 % et la mise en décharge ultime à 20 %.

34 902

Taux de valorisation matière 25,83 %

249 271 000 kWh
27 088 000 kWh

Énergie thermique produite en sortie de chaudière
Énergie électrique produite en sortie de turbo alternateur

Taux de valorisation énergétique par production d'électricité 10,86 %

il est à noter que la production électrique n'a pu être effective que sur moins de la moitié de l'année 2005 (panne turbine et incendie du mois d'août)

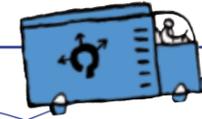
Simulation du taux pour 2006 26,80 %

Sur une année pleine de fonctionnement (8 000 h)

Non comptabilisés en attente de valorisation (mis en décharge provisoirement par EVOLIA sans incidence pour le SITOM)
MÂCHEFERS
REFIOM
CET classe 1 (mis en décharge par EVOLIA sans incidence pour le SITOM)

Mâchefers non comptabilisés

LE TRI SÉLECTIF



Le tri sélectif de la collecte sélective

En 2005, **257 092 habitants sur les 260 634 habitants du SITOM SUD GARD** participent à la collecte sélective.

Les 3 542 habitants de la Communauté de Communes «Autour de Ledignan», qui a adhéré en cours d'année, seront intégrés au tri au cours de l'année 2006.

Le centre de tri «BS ENVIRONNEMENT» est en contrat avec le SITOM SUD GARD depuis 2004.

Les apports du centre de tri proviennent de deux flux :

- la collecte en porte à porte avec les bacs et les sacs bleus.
- la collecte en points d'apports volontaires (colonnes de collecte de journaux et magazines et conteneurs bennes pour collecter le carton dans le réseau des déchèteries du SITOM SUD GARD).

Le SITOM SUD GARD a signé un contrat avec la société agréée par l'Etat «ECO-EMBALLAGES» intégrant :

- le reversement de soutiens à la valorisation matière.
- le reversement de soutiens à la communication.
- le reversement de soutiens aux emplois d'ambassadeurs de tri.
- le reversement de soutiens à la valorisation énergétique.
- la garantie de reprise de rachat des matériaux d'emballages recyclés.



LES QUANTITÉS COLLECTÉES VERS LE CENTRE DE TRI OU LA VERRERIE DU LANGUEDOC

En 2005, il a été collecté :

Provenance	Tonnes
BACS ET SACS BLEUS	13 355
DECHETERIES	828
POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES (Journaux et Magazines)	1 543
POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES (Verre)	4 843
PORTE À PORTE (verre)	1 190
TOTAL DES TONNAGES COLLECTÉS	21 759

La totalité de cette collecte représente pour la population concernée (257 092 habitants)

un ratio de 85 kg/hab/an.

84,55 % de cette collecte, soit 18 397 tonnes, ont été valorisées dans les filières de recyclage portant ainsi le rendement du recyclage matière à : **72kg/hab/an.**

LES MATIÈRES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE RECYCLÉE SE RÉPARTISSENT AINSI

Matières	Tonnages	Rappel 2004	Ratios 2005 en kg/hab/an
PAPIERS, JOURNAUX, MAGAZINES	4 190	3 802	16,29
CARTONS DE DECHETERIES	786	-	3,05
CARTONS	5 566	5 514	21,64
TETRA BRICK	39	-	0,15
FLACONNAGE PLASTIQUE	962	830	3,74
FILM PLASTIQUE	342	277	1,33
EMBALLAGE FERREUX	412	460	1,6
EMBALLAGE NON FERREUX	13	19	0,07
VERRE	6 087	5 922	23,67
TOTAL	18 397	16 824	71,56

Refus de tri à destination de l'UVE EVOLIA : **3 362 tonnes.**





Les finances du tri sélectif

La base du contrat passé entre le SITOM SUD GARD et le centre de tri «BS ENVIRONNEMENT» repose uniquement sur le paiement des tonnes triées et valorisées. Nous ne payons pas les refus de tri qui seront incinérés au coût du marché de l'incinérateur.

Les recettes versées par le contrat Eco-Emballages permettent de rendre le coût du tri supportable aux collectivités.

De plus, le tri sélectif ouvre l'éligibilité à la TVA au taux réduit de 5,5 %, soit une économie de 14,1 % sur la totalité de la collecte et du traitement.

Un complément de recette est constitué par la revente des matériaux dans le cadre de la garantie de reprise du contrat Eco-Emballages.

En ce qui concerne les matériaux autres que les emballages (journaux, magazines...), le SITOM SUD GARD a passé un contrat de reprise avec la société PAPREC MEDITERRANEE. Toutefois, les coûts de reprise sont fluctuants et liés à la mercuriale.

NOTA : Hormis le verre récupéré au centre de tri (57 T), les 6087 tonnes de verre collecté sur le territoire du SITOM SUD GARD ne coûtent pas en dépense « traitement de tri », mais rapportent uniquement en recette de soutien Eco-Emballages + Revente Matériaux.



LES DÉPENSES

	Tonnages	Coût HT à la tonne triée	Coût/hab	Total Dépenses
TONNAGES TRIÉS AU CENTRE DE TRI	12 367*	251,28 €	12,08 €	3 107 550 €

* Compris 57 T de verre trié

LES RECETTES

• RECETTES ECO-EMBALLAGES

	Tonnes prises en compte par Éco-Emballages	Recette Éco-Emballages à la tonne	Recette par Habitant	Soutien Éco-Emballages à la valorisation matière
TONNAGES D'EMBALLAGES TRIÉS ET RECYCLÉS	10 906	192,61 €	8,17 €	2 100 712 €

• RECETTES SUR LES TONNAGES DE MATÉRIAUX RACHETÉS PAR LES REPRENEURS :

Matériaux	Tonnages	Prix à la tonne	Total des recettes
PAPIER, CARTON	10 581	40,04 €	423 681 €
ACIER	412	70,81 €	29 153 €
ALUMINIUM	13	310,29 €	4 096 €
FLACONNAGE PLASTIQUE	962	119,90 €	115 370 €
FILM PLASTIQUE	342	0,00 €	0 €
VERRE	6 087	27,45 €	167 088 €
TOTAL	18 397	40,19 €	739 388 €

• TOTAL DES RECETTES

ÉCO-EMBALLAGES	2 100 712 €
REVENTE MATÉRIAUX	739 388 €
TOTAL	2 840 100 €

BILAN FINANCIER DU TRI SÉLECTIF

	Par tonne (12 367 T du centre de tri)	Par habitant (257 092 hab)
DÉPENSES	3 107 550 €	12,09 €
RECETTES	2 840 100 €	11,05 €
BILAN	267 450 €	1,04 €

L'INCINÉRATION

L'incinération des déchets par l'Unité de Valorisation Energétique EVOLIA

L'année 2005 représente pour EVOLIA la première année complète d'exploitation. Le fonctionnement de l'usine est régi par l'arrêté d'Exploitation n°045.103 N du 10 juin 2005 modifiant l'arrêté d'origine n°02.004 N du 27 février 2002.

BILAN DE L'ACTIVITÉ 2005

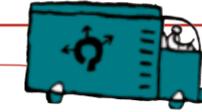
- 1 - Moyens en personnel de l'usine : 23 personnes
2 - Tonnages traités :

ANNÉE 2005	JANV	FÉV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DÉC	CUMUL 2005	RAPPEL 2004 ³
QUANTITÉS REÇUES/INCINÉRÉES (en tonnes)														
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS REÇUS														
	7316	6357	7362	7674	8226	7819	8712	8773	9423	8817	9283	10093	99855	46656
DIB REÇUS														
	300	403	1292	2586	1311	101	119	50	21	209	274	295	6961	1427
DASRI REÇUS														
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	10	0
QUANTITÉS DÉTOURNÉES														
						825	5554	8129				0	14508	0
TOTAL OM ET DIB INCINÉRÉS														
	7268	6065	8850	8893	8893	4017	9537	5784	1057	9868	9950	9582	89763	45287
DASRI INCINÉRÉS														
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	10	0
MISE EN BALLEES (en unité)														
Stockées à la fin décembre 2004 = 848 balles														
FABRIQUÉES														
	189	0	58	355	21	171	1958	711	0	0	0	0	3463	1152
DESTOCKÉES														
	0	100	867	94	153	0	10	0	0	612	1271	1204	4311	1152
ÉTAT DU STOCK														
	1037	937	128	389	257	428	2376	3087	3087	2475	1204	0	0	0

1. Arrêt technique
2. Incendie de fosse
3. Six mois de fonctionnement

Ce tableau concerne l'ensemble du fonctionnement de l'usine qui se répartit sur 3 postes d'apports

- Les déchets ménagers et assimilés reçus provenant du SITOM SUD GARD ou de la compétence de son territoire par conventionnement et les OM du SITOM de PEZENAS en contrat avec EVOLIA.
- Les DIB reçus pour le compte du délégataire.
- Les DASRI reçus pour le compte du délégataire.



La valorisation énergétique

La turbine n'a été disponible qu'à partir de juillet 2005. Mais grâce au contrat de DSP garantissant la revente d'électricité à EDF, le SITOM SUD GARD n'a pas été pénalisé, la recette étant garantie par l'exploitant.

POUR UNE QUANTITÉ INCINÉRÉE DE 89 773 TONNES : (OM + DIB + DASRI)

Énergie thermique produite	249 271 MW/h
Énergie électrique produite	27 088 MW/h
Énergie électrique exportée sur le réseau	24 292 MW/h
Énergie électrique auto consommée	2 796 MW/h

SOIT UN TAUX DE VALORISATION DE 10,86 %

Les résidus issus de l'incinération

1- LES MÂCHEFERS

	Production annuelle T/an	Ratio/tonne incinérée kg/T. OM
ANNÉE 2004	11 134	246
ANNÉE 2005	21 585	240
Prévision de l'étude d'impact	29 090	264
Écart 2005/étude d'impact		-9 %

Les mâchefers sont évacués vers un CET du Vaucluse en attente de la réalisation de la plate-forme de traitement en vue de leur valorisation.

2- LES REFIOM (RÉSIDUS D'EPURATION DES FUMÉES D'INCINÉRATION D'ORDURES MÉNAGÈRES)

	Production annuelle T/an	Ratio/tonne incinérée kg/T. OM
ANNÉE 2004	1 817	40
ANNÉE 2005	3 556	40
Prévision de l'étude d'impact	4 575	42
Écart 2005/étude d'impact		-5 %

3- LES ENCOMBRANTS EN SORTIE DE SCALPEUR

Constitués essentiellement de ferrailles, les encombrants en sortie de four sont revendus par l'opérateur à la société GDE qui en assure le recyclage.

Production 2005 : 437,82 tonnes recyclées.



Suivi environnemental, analyses et contrôles

L'usine EVOLIA est soumise à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). L'arrêté d'exploitation impose les analyses et contrôles suivants :

Analyses et contrôles	Périodicité	Réalisé en 2005
Programme de surveillance environnemental	Annuelle	Point n°1 prélèvement et analyses entre mars et avril et en septembre 2004
Analyse des rejets gazeux	Tous les deux mois jusqu'à la fin du 1er semestre 2006, puis tous les semestres	7 janvier, 31 mars, 17 mai, 19 juillet, 18 octobre, 13 octobre**, 10 janvier 2006
Surveillance des eaux souterraines	Annuelle	Réalisée dans le cadre du programme de surveillance environnemental
Teneur en COT* ou perte au feu des mâchefers	Mensuelle	30 analyses ont été réalisées et réparties
Teneur en imbrûlé des mâchefers	Trimestrielle	Sur l'année
Contrôle de radioactivité des apports	En continu	Réalisé par portique de détection aux entrées de l'usine

* Carbone Organique Total
** Contrôle inopiné de la DRIRE

Un certain nombre de mesures en continu est exécuté sur les contrôles des rejets gazeux en cheminée pour les paramètres suivants :

Mesures en continu	Composants	Mesures par analyses bi-mensuelles
Nox	Oxyde d'Azote	HF
CO	Monoxyde de Carbone	
COT	Carbone Organique Total	
Poussière totale	Poussière	
HCL	Acide Chlorhydrique	
	Hexa fluorène	
SO ₂	Oxyde de Souffre	
O ₂	Oxygène	
Vapeur d'H ₂ O	Vapeur d'eau	
Pression	Pression	
Température	Température	Cd,Ti,Hg,Sb,As,Pb,Cr,CO,Cu, Mn,Ni,V.
	Métaux lourds	
	Dioxines et furanes	Dioxines et furanes

Résultats des contrôles annuels sur les rejets gazeux d'Evolia

Nous présentons, avec les tableaux suivants, les moyennes annuelles des mesures en continu et des prélèvements bi-mensuels en cheminée. La comparaison des résultats avec les normes européennes en vigueur et les engagements du délégataire exploitant permet d'évaluer la performance de dépollution d'EVOLIA.

MESURES EN CONTINU - MOYENNES ANNUELLES

Émissions gazeuses	Unité	Norme	Engagement Evolia	Moyenne annuelle 1 ^e ligne de four
Débit de gaz sec à 11 % d'O ₂ Nm ³ /h				
POUSSIÈRES	mg/Nm ³	10	5	0,35
ACIDE CHLORHYDRIQUE (HCl)	mg/Nm ³	10	7	2,16
DIOXYDE DE SOUFRE (SO ₂)	mg/Nm ³	50	30	11,59
MONOXYDE DE CARBONE (CO)	mg/Nm ³	50	50	7,17
OXYDE D'AZOTE (NO _x)	mg/Nm ³	200	55	54,49
COMPOSÉS ORGANIQUES (COV) EXPRIMÉS EN CARBONE TOTAL (COT)	mg/Nm ³	10	10	0,26

MESURES PAR PRÉLÈVEMENTS EN CHEMINÉE - MOYENNES ANNUELLES

Émissions gazeuses	Unité	Norme	Engagement Evolia	Moyenne annuelle 1 ^e ligne de four
Débit de gaz sec à 11 % d'O ₂ mg/Nm ³				
CADMIUM (Cd)				
TITANE (Ti)	mg/Nm ³	0,050	0,03	0,01165
MERCURE (Hg)	mg/Nm ³	0,050	0,03	0,00036
ANTIMOINE (Sb)				
ARSENIC (As)				
PLOMB (Pb)				
CHROME (Cr)				
COBALT (Co)	mg/Nm ³	0,500	0,4	0,0669
CUIVRE (Cu)				
MANGANÈSE (Mn)				
NICKEL (Ni)				
VANADIUM (V)				
POUSSIÈRES	mg/Nm ³	30		1,338
ACIDE CHLORHYDRIQUE (HCl)	mg/Nm ³	60		3,495
ACIDE FLUORHYDRIQUE (HF)	mg/Nm ³	4		0,514
COMPOSÉS ORGANIQUES (COV) EXPRIMÉS EN CARBONE TOTAL (COT)	mg/Nm ³	20		2,028
DIOXYDE DE SOUFRE (SO ₂)	mg/Nm ³	200		2,18
OXYDE D'AZOTE (NO _x)	mg/Nm ³	400		30,1
MONOXYDE DE CARBONE (CO)	mg/Nm ³	100		2,9
DIOXINES ET FURANES	nano g/Nm ³	0,1	0,04	0,00914

Nota : N/m³ ou Normal m³ = m³ aux conditions normalisées de température et pression ramenées à 11 % d'Oxygène sur gaz sec.



Campagne 2005 des mesures de contrôles environnementaux

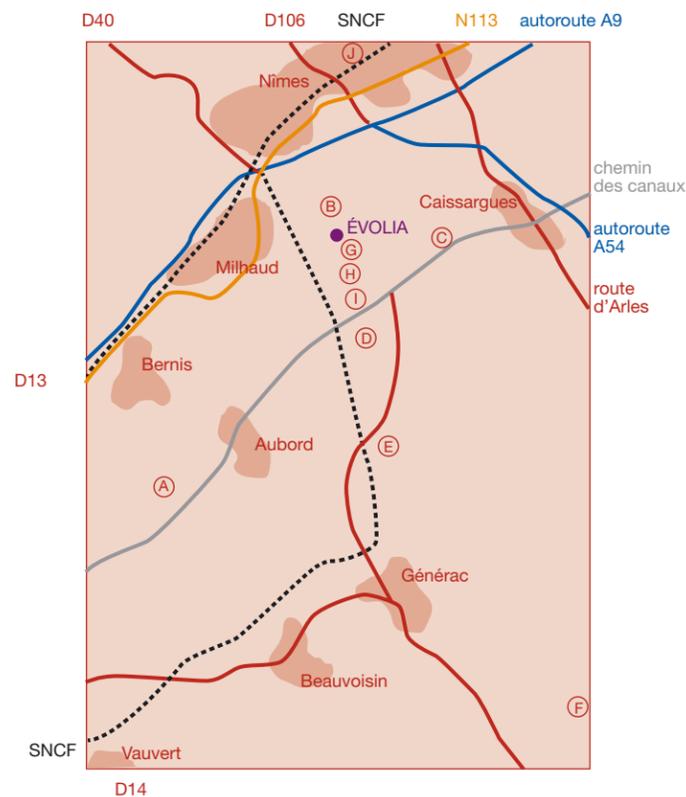
Le point zéro réalisé en 2003 et début 2004, avant la mise en service de l'UVE EVOLIA, a permis de faire un état des lieux de la pollution environnementale. Cet état zéro a été présenté au Comité de Suivi Dioxyne et à la CLIS en 2004.

La nouvelle campagne constitue le point d'analyse environnementale n°1 qui a été comparé à l'état zéro précédemment réalisé. Celle-ci comprend :

- Des mesures de retombées réalisées entre le 17 janvier 2005 et le 18 mars 2005 par le Laboratoire APAVE SUD EUROPE.
- Des mesures de particules en suspension réalisées entre le 16 février 2005 et le 20 mars 2005 par le Laboratoire APAVE SUD EUROPE.
- Des mesures de prélèvements des sols réalisées le 7 avril 2005 par le Laboratoire CARSO LYON.
- Des mesures de prélèvements sur les végétaux (principalement vignes et raisins) réalisées par le Laboratoire CARSO LYON.
- Des mesures de prélèvements dans le lait de vache réalisées le 13 avril 2005 par le Laboratoire MICROPOLLUANT TECHNOLOGIE SA.

L'ensemble de ces mesures et prélèvements a été effectué sur les sites préalablement choisis par l'INERIS, responsable du Protocole de Suivi Environnemental.

Les sites, qui ont été définis à partir de l'implantation de l'usine et des conditions de vents dominants, sont représentés (A,B,C,D,E,F,G,H,I,J) sur la carte ci-dessous.



Les conclusions présentées par l'INERIS ont été les suivantes :

...« Cette seconde campagne de mesure a permis de mesurer les niveaux de dioxines et de métaux lourds dans différents compartiments environnementaux après le démarrage de l'installation EVOLIA.

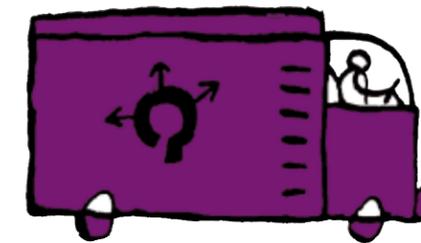
Comparativement aux périodes de prélèvements précédentes, aucune augmentation significative de la contamination n'a été observée dans l'environnement de l'installation.

Les points positionnés sous l'influence de l'installation pendant les périodes de prélèvements ne révèlent pas de différence significative avec les points témoins. »...

La CLIS : Commission Locale d'Information et de Surveillance

La CLIS, réunie par Monsieur le Préfet, s'est tenue le 18 octobre 2005. Lors de cette Commission, ont été présentés :

- 1_ Le bilan de fonctionnement d'EVOLIA.
- 2_ L'incendie du 12 août 2005.
- 3_ Les résultats des mesures d'auto-contrôle en continu et par prélèvement bi-mensuel.
- 4_ Les résultats du contrôle environnemental par l'INERIS.
- 5_ Le largage de panache de vapeur.
- 6_ Les résultats des mesures de contrôle des eaux souterraines.





Ne sont traitées par incinération que les quantités d'ordures ménagères résiduelles après le tri sélectif et la valorisation des produits récupérés en déchèteries. Ce traitement par incinération n'en reste pas moins l'élément majeur de la filière de traitement des déchets. 95 585 tonnes représentent 70,75 % des 135 093 tonnes du gisement (sans les gravats). La répartition de l'incinération par collectivité adhérente est présentée dans le tableau ci-dessous.

LES QUANTITÉS DU SITOM SUD GARD TRAITÉES PAR INCINÉRATION

Celles-ci se décomposent en 4 fractions :

■ les ordures ménagères	soit	87 013 tonnes
■ les refus de tri	soit	3 362 tonnes
■ les encombrants incinérables	soit	5 199 tonnes
■ les divers	soit	11 tonnes

Total 95 585 tonnes

Communes et Syndicats de Communes	Déchets confidentiels et divers	Encombrants	OM	Refus de tri	Total	Ratio en kg/hab/an
BELLEGARDE		191	1 032		1 223	246
BOUILLARGUES			1 324		1 324	248
C.C. PETITE CAMARGUE		1 016	6 601		7 617	345
C.C. LÉDIGNAN		26	1 021		1 047	296
C.C. LEINS GARDONNENQUE		105	2 223		2 328	249
C.C. PONT DU GARD		30	1 169		1 199	267
C.C. VÉZÉNOBRES		293	2 062		2 355	290
FOURQUES		46	767		813	312
GARONS		121	1 175		1 296	346
GÉNÉRAC			1 146		1 146	333
LA CALMETTE			485		485	293
MANDUEL			1 468		1 468	353
NÎMES		1 477	53 897		55 374	402
SICTOM SAINT CHAPTES			1 572		1 572	265
SIOM GARRIGUES VISTRENQUE		222	3 655		3 877	208
SITOM SUD GARD (refus de tri)				3 362	3 362	13
SMED VAUNAGE		545	2 111		2 656	274
SAINT GILLES		657	3 812		4 469	366
VALLABRÈGUES		55	321		376	309
SIVU CHOUDEYRAGUE (déchèterie)		124			124	
SIVU GRIMAUDES (déchèterie)		287			287	
SIVU PEYRIÈRES (déchèterie)		4			4	
SOUS TOTAL		5 199	85 841	3 362	94 402	367
Conventionnés						
ASF			508		508	
BAN			86		86	
C.C. ANDUZE			40		40	
CDG	0,50				0,50	
CROIX ROUGE			2		2	
DDSP	0,40				0,40	
DOUANES	0,54				0,54	
ÉCOLE DE POLICE			13		13	
FONCIA DÉSIMEUR			523		523	
OCÉAN	4				4	
SCP RICHER	6				6	
TGI TARASCON	0,18				0,18	
SOUS TOTAL	11		1 172		1 183	
TOTAL	11		87 013	3 362	95 585	

Les conditions économiques du traitement

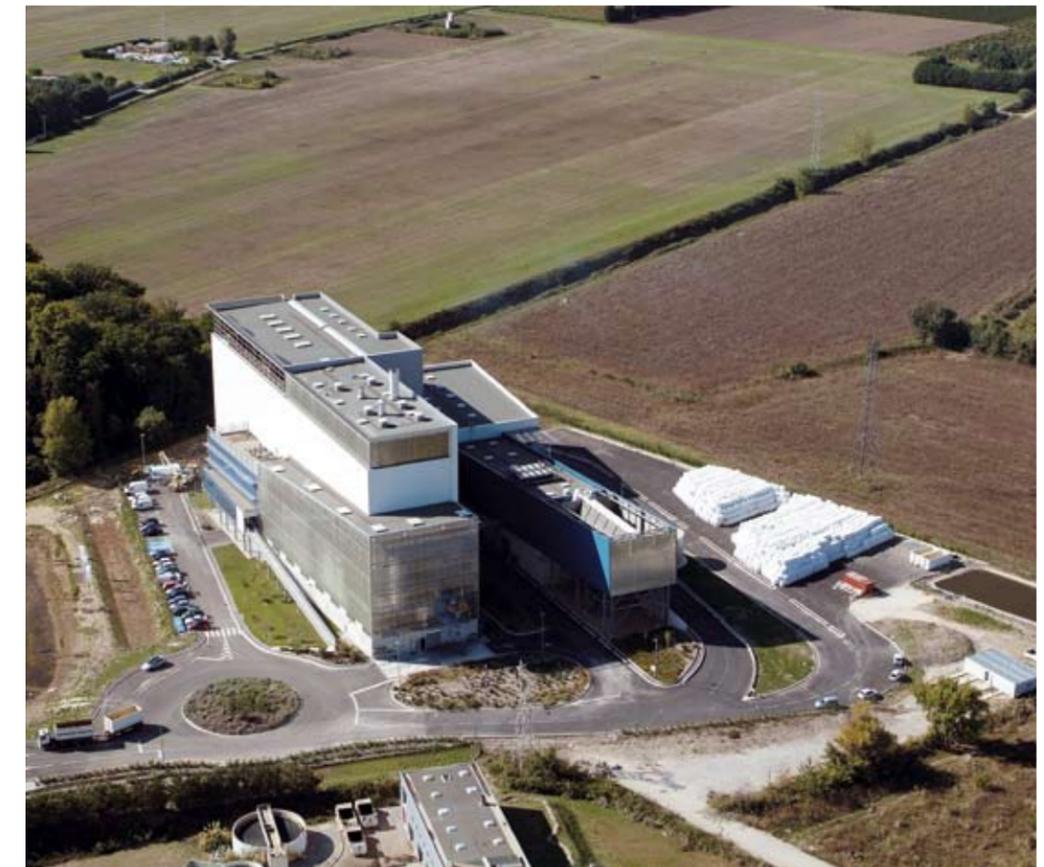
Dépense annuelle refacturée aux collectivités membres :
5 224 374 € HT

Coûts résultants pour l'année 2005 :
55,39 € par tonne
20,04 € par habitant

Dépense annuelle refacturée aux conventionnés :
73 248 € HT majorés de 10 % de frais de gestion

Le coût à la tonne traitée et par habitant a légèrement augmenté par la prise en compte en 2005 :

- de la totalité des tonnages de la Ville de NÎMES qui avait déposé ses déchets, de janvier à juillet 2004, au CET des Lauzières en ne payant que la TGAP, soit 9,15 € la tonne.
- des refus de tri incinérés qui n'avaient pas été refacturés en 2004 aux collectivités membres du SITOM SUD GARD.



LE COMPOSTAGE

Les déchets verts

La collecte des déchets verts se fait essentiellement à travers le réseau des 24 déchèteries du SITOM SUD GARD. Le Syndicat met à disposition des collectivités les caissons nécessaires à cette collecte et gère le transport par rotation.

Afin de ne pas pénaliser les collectivités les plus éloignées du lieu de traitement, les coûts de transport ont été mutualisés à travers la cotisation d'adhésion et ne sont donc pas facturés aux adhérents.

Le traitement du déchet vert se fait sur la plate-forme de compostage de Marguerittes, à travers le marché public passé avec SITA SUD. Cette société a la responsabilité de la commercialisation et de l'écoulement du compost produit.

Tonnage de Déchets verts collectés	10 249 T
Tonnage de Compost produit	2 900 T

DONNÉES ÉCONOMIQUES

Rappel 2004	Tonnages	Coût unitaire	Dépense
10 309 T	10 249 T	38,52 €	394 750 €

Les boues de STEP (station d'épuration)

Le traitement des boues de STEP peut relever soit de la compétence déchets, soit de la compétence assainissement (Résidus d'épuration des eaux usées), soit de la responsabilité de l'exploitant de la station d'épuration, dans ce cas, la boue devient un déchet de l'activité industrielle (DIB).

Quantité de boues traitées : 2 832 tonnes

DONNÉES ÉCONOMIQUES

Rappel 2004	Tonnages	Coût unitaire	Coût/hab*	Dépense
2 486 T	2 832 T	74,09 €	7,03 €	209 822 €

* le coût par habitant ne prend en compte que les 29 846 habitants des 8 collectivités concernées. Bezouze, Caveirac, Fourques, Gajan, Manduel, Vauvert, Saint Gervasy.

Le Compostage Individuel

Depuis sa création, le SITOM SUD GARD a incité les collectivités à la distribution, contre caution, de composteurs à destination de l'habitat individuel.

Cette action vise à la réduction à la source de la fraction fermentescible des O.M. et au traitement à domicile d'une partie de la production de déchets verts.

Par la production d'un compost domestique, le citoyen assure l'écoulement d'un produit sain et sans danger ayant une action sur les plantes des jardins individuels.

La quantité de compost individuel est très variable d'une famille à l'autre. Il est donc difficile d'estimer le gisement traité ainsi que la production qui en découle.

Toutefois, nous pouvons estimer entre 70 et 100 kg/an de produits détournés du gisement pour les familles dotées de composteurs individuels.

Le nombre de composteurs individuels mis à disposition sur le SITOM SUD GARD est de :

4 800 COMPOSTEURS

CE QUI PEUT REPRÉSENTER UN POIDS DE DÉCHETS RÉDUITS À LA SOURCE DE L'ORDRE DE 408 TONNES ET UNE ÉCONOMIE COMPARÉE AU PRIX DE L'INCINÉRATION DE 408 T X 55,39 € = 22 599 €

LES AUTRES FILIÈRES ²⁷

Le traitement du bois

Au cours de l'année 2005, le SITOM SUD GARD a passé un marché concernant le traitement du bois collecté en déchèterie.

L'objectif de la mise en place de cette filière de traitement est triple :

- 1_ obtenir un coût de traitement inférieur à celui de l'incinération transport compris.
- 2_ valoriser sous forme matière par recyclage un produit ayant un pouvoir de seconde vie.
- 3_ diminuer en contrepartie l'apport à l'incinérateur.

La filière a débuté au mois d'Août 2005. Progressivement, les collectivités ont été invitées à mettre en place des bennes pour trier le produit bois du reste des encombrants incinérables et non incinérables.

Les minima du marché étant atteints au cours de la première année du marché, il a été décidé de l'arrêter au terme de sa première année et de le relancer par consultation d'Appel d'Offres avec des minima et maxima réévalués à la hausse.

Quantité de tonnages traitée : 1 050 tonnes

DONNÉES ÉCONOMIQUES

Tonnages	Coût unitaire	Dépense
1 050 T	45 €	47 269 €

Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM)

Au cours de l'année 2005, le SITOM SUD GARD a mis en place la collecte et le traitement des DDM. Il s'agit de répondre aux objectifs légaux et contenus dans le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers pour organiser la collecte des déchets produits en petites quantités par les ménages. Ces déchets pouvant, par leur nature, représenter un risque pour l'environnement et les personnes (toxicité, inflammabilité...).

Les principales familles sont les suivantes : peintures, vernis, colles, tubes fluos, diluants, solvants, acides, bases, radiographies, aérosols...

Le SITOM SUD GARD a doté 20 déchèteries d'armoires et de conteneurs spécialisés à destination du stockage provisoire avant enlèvement vers le traitement.

Un marché d'enlèvement a été passé avec la société CHIMIREC-SOCODELI. Le coût de traitement de ces déchets est très élevé, la facturation ne se faisant pas à la tonne mais au kg.

30 000 kg (30 T) de produits dangereux et toxiques ont été collectés et traités en 2005.

DONNÉES ÉCONOMIQUES

Tonnages	Coût unitaire moyen	Dépense
30,144 T	529,46 €	15 960 €

NOTA : Les recettes versées par l'Agence de l'Eau sont déjà impactées dans le prix de traitement.



La ferraille issue des déchèteries

Depuis 2004, le SITOM SUD GARD a contractualisé un marché de reprise de la ferraille de déchèteries et de batteries avec la société GDE d'Aubord.

Les bases des prix de reprise sont liées à la mercuriale des prix de reprise du marché. Toutefois, le SITOM SUD GARD a négocié avec la société GDE un prix plancher minimum de reprise à 20 €/tonne en cas de baisse du marché.

Nous avons observé au cours de l'année 2005 un effondrement des cours de reprise par rapport à la moyenne 2004 qui s'élevait à 91 €/tonne.

Le prix moyen de reprise 2005 aura été de 36,96 €/tonne. L'ensemble des tonnages récupérés et valorisés a été de 1 928 tonnes.

DONNÉES ÉCONOMIQUES

Tonnages	Coût unitaire moyen	Recette
1 928 T	36,96 €	71 259 €

Les batteries

Les batteries collectées dans les déchèteries sont reprises par la société GDE d'Aubord pour être traitées après séparation de l'acide, lui-même retraité alors que le plomb et le polypropylène des carcasses sont recyclés.

En 2005, 25 tonnes de batteries ont été récupérées.

DONNÉES ÉCONOMIQUES

Tonnages	Coût unitaire	Recette
25 T	30 €	750 €

NOTA : Il est à noter que le vol régulier dans les déchèteries a pour conséquence principale de voir échapper une quantité non négligeable de ferrailles et de batteries.



Les piles et accumulateurs

La collecte des piles et accumulateurs est généralisée dans le SITOM SUD GARD soit par la mise en place de points de collecte dans les mairies, établissements publics, soit par la mise à disposition par le SITOM SUD GARD de fûts de collecte dans les déchèteries.

La prestation d'enlèvement et de traitement est assurée gratuitement par la société COREPILE.

Année	Tonnages collectés et recyclés
2005	12 660 kg
2004	9 833 kg

Soit une augmentation de 28,3 %

Les cartouches d'imprimantes

Depuis 2004, les Consommables Bureautiques Informatiques sont collectés par la société MARLEVA afin d'en permettre le recyclage par des entreprises spécialisées. Cette collecte, ainsi que le traitement s'effectuent gratuitement pour le compte du SITOM SUD GARD.

Des conteneurs ont été déposés dans toutes les Mairies et déchèteries présentes sur le territoire du Syndicat, afin de collecter les cartouches d'encre utilisées par les administrés.

Au total, 2 232 cartouches ont été collectées en 2005

Rappel 2004 : 2 709 cartouches

L'enfouissement des déchets ultimes

Toute filière de traitement ne peut se passer de décharges d'ultimes, quelle que soit la constitution et l'organisation des filières de traitement des déchets. Il restera ce que l'on ne peut recycler sous forme matière et ce que l'on ne peut incinérer.

Le SITOM SUD GARD a passé un marché de 5 ans pour l'enfouissement des déchets ultimes à la décharge de classe II de Bellegarde. La fermeture définitive de la décharge de classe II des Lauzières appartenant à la Ville de Nîmes a provoqué en juillet 2005 les premiers apports sur le site de Bellegarde.

La totalité des apports enfouis en 2005 est de 4 576 tonnes.

Ces apports se répartissent en 2 catégories :

- 2 780 tonnes d'encombrants
- 1 796 tonnes de résidus de nettoyage de la voie publique

DONNÉES ÉCONOMIQUES

Tonnages	Coût unitaire	Dépense
4 576 T	65,10 €	297 898 €

LE BILAN



MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2005

N° marché	OBJET	Titulaire	Adresse
01/2005	Choix d'une agence de conseil et conception en communication Marché à bons de commande	Anatome Aned SARL	34000 MONTPELLIER
02/2005	Fourniture de carburant super sans plomb à la pompe par carte Marché à bons de commande	Société des Pétroles SHELL	92708 COLOMBES Cedex
03/2005	Fabrication du journal « ATOUTRI » - Travaux d'impression Reliure par collage ou agrafage par numéro de 120000 exemplaires	Riccobono Offset Presse	83490 LE MUY
04/2005	Enlèvement et traitement des déchets dangereux des ménages stockés en déchèteries	Chimirec Socodeli	11000 CARCASSONNE
05/2005	Achat de fournitures de bureau, papier, consommables informatiques Marché à bons de commande	Guilbert France	60451 SENLIS
06/2005	Traitement du bois stocké en déchèteries	Groupement d'entreprises solidaires Sud Broyage Recyclage (mandataire) et Cévennes Déchets	30900 NIMES
07/2005	Assurances 2006 (Dommages causés à autrui, dommages aux biens, risques informatiques, assurance véhicules, défense pénale)	SMACL	79031 NIORT

MONTANT DES RECETTES 2005 DE RACHAT DE MATÉRIAUX VERSÉES PAR LES ENTREPRISES PARTENAIRES

	Principaux partenaires	Montant 2005 en € HT	%
PAPREC	Recyclage du papier et carton	419587 €	14,52 %
GDE	Recyclage de l'acier de déchèteries	69589 €	2,41 %
VERRERIE DU LANGUEDOC	Recyclage du verre	158300 €	5,48 %
VALORPLAST	Recyclage des plastiques	115428 €	3,99 %
AFIMET	Recyclage de l'aluminium	4056 €	0,14 %
ARCELOR	Recyclage de l'acier de col. Select	21817 €	1 %
ECO EMBALLAGES	Soutien à la tonne valorisée	2100712 €	73 %
TOTAL		2889489 €	100 %

MONTANT DES PRESTATIONS DE TRAITEMENT EN 2005 PAYÉES AUX ENTREPRISES PARTENAIRES

	Principaux partenaires	Montant 2005 en € HT	%
EVOLIA	Incineration (recettes déduites)	5297622 €	54,80 %
BS ENVIRONNEMENT	Tri sélectif	3107512 €	32,15 %
SITA SUD	Compostage des déchets verts	394750 €	4,08 %
SITA SUD	Enfouissement des ultimes	352327 €	3,64 %
SAUR	Compostage des boues de STEP	209814 €	2,17 %
COVED	Transport des déchets verts	211323 €	2,19 %
SUD BROYAGE	Traitement du bois	47264 €	0,49 %
SOCODELI	Collecte et traitement des DDM (recettes déduites)	22145 €	0,23 %
GENTES	Transport du quai de transfert de Comps	23820 €	0,25 %
TOTAL		9666578 €	100 %

ÉVOLUTION DES TONNAGES TRAITÉS PAR FILIÈRE

ANNÉE	2001		2002		2003		2004		2005	
	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
POPULATION	231 693		260 456		253 849		250 784		260 634	
RECYCLAGE										
Verre	3666	15,82	4608	17,69	5370	21,15	5922	23,61	6087	23,35
Papier et cartons	5283	22,80	6450	24,76	8610	33,92	9840	39,24	10581	40,60
Emballages métal	270	1,17	271	1,04	350	1,38	460	1,83	412	1,58
Emballages alu	-	0,00	-	0,00	-	0,00	19	0,08	13	0,05
Flaconnages plastiques	559	2,41	640	2,46	790	3,11	830	3,31	962	3,69
Films plastiques	-	0,00	-	0,00	-	0,00	277	1,10	342	1,31
Ferraille de déchèterie	-	0,00	-	0,00	-	0,00	848	3,38	1928	7,40
Batteries	-	0,00	-	0,00	-	0,00	-	0,00	25	0,10
Bois de déchèterie	-	0,00	-	0,00	-	0,00	-	0,00	1050	0,10
Piles et accumulateurs	-	0,00	-	0,00	-	0,00	10	0,04	13	0,05
Total	9778	42,20	11969	45,95	15120	59,56	18206	72,60	21413	82,16

TRAITEMENT DIVERS

DDM	-	-	-	-	-	-	-	-	30	0,11
Total									30	0,11

COMPOSTAGE

Déchets verts	455	1,96	2397	9,20	7188	28,32	10309	41,11	10249	39,32
Boues de STEP	-	0,00	-	0,00	-	0,00	2486	9,91	2832	10,87
Composteurs individuels	-	0,00	-	0,00	-	0,00	-	0,00	408	1,57
Total	455	1,96	2397	9,20	7188	28,32	12795	51,02	13489	51,75

OMR RÉSIDUELLE

Mise en décharge	88306	381,13	94952	364,56	88963	350,46	45504	181,45	4576	17,56
Incineration	-	-	-	-	-	-	41391	165	95585	366,74
Total	88306	381	94952	365	88963	350	86895	347	100161	384,30

TOTAL GÉNÉRAL	98539	425,30	109318	419,72	111271	438,34	117896	470,11	135093	518,32
----------------------	--------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

A = Tonne
B = Kg/an/hab



Le Compte Administratif 2005 est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget.

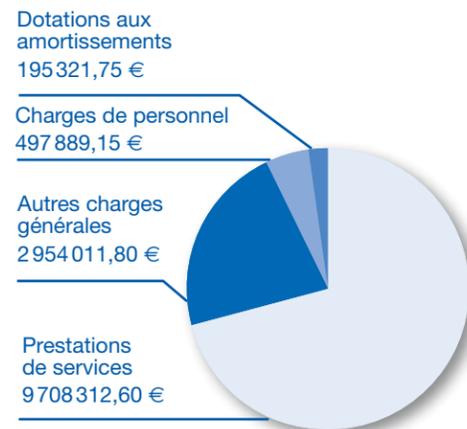
- Il présente les résultats comptables de l'exercice,
- il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au Budget (au niveau du chapitre selon les dispositions arrêtées lors du vote du Budget Primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres),
- il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

COMPTE ADMINISTRATIF 2005

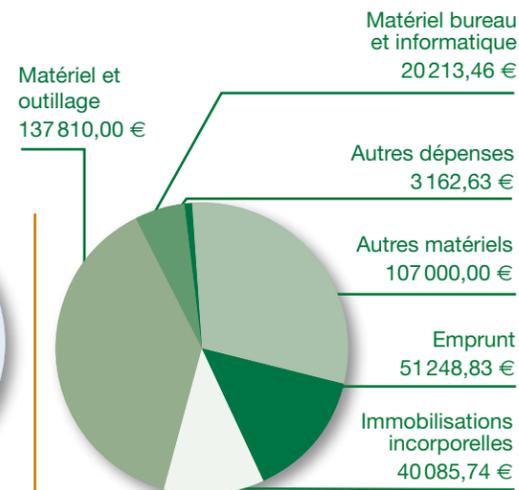
	Mandats émis	Titres émis	Résultats ou solde
TOTAL DU BUDGET	13715 055,96 €	14 677 439,38 €	962 383,42 €
FONCTIONNEMENT	13 355 535,30 €	13 933 186,93 €	577 651,63 €
INVESTISSEMENT	359 520,66 €	218 803,38 €	-140 717,28 €
002 RÉSULTAT REPORTÉ N-1	-	269 422,39 €	269 422,39 €
001 SOLDE D'INVESTISSEMENT N-1	-	256 028,68 €	

TOTAL SECTION	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT OU SOLDE
FONCTIONNEMENT	13 355 535,30 €	14 202 609,32 €	847 074,02 €
INVESTISSEMENT	359 520,66 €	474 830,66 €	115 309,40 €

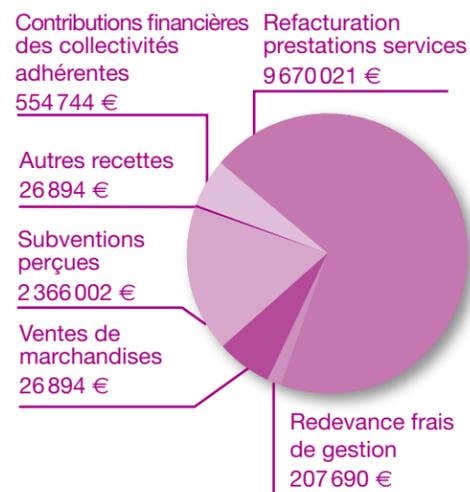
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



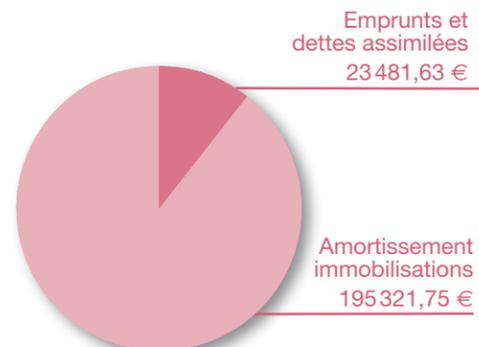
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES SUR LE SITOM SUD GARD

LIBELLE	CA 2001	CA 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005	BP 2006
POPULATION SITOM SUD GARD	231 693	260 456	253 849	250 784	260 634	260 634
Dépenses réelles de fonctionnement/hab.	8,08 €	12,54 €	15,81 €	32,19 €	50,40 €	56 82 €
Recettes réelles de fonctionnement/hab.	9,57 €	13,13 €	16,34 €	32,76 €	53,36 €	57,67 €
Encours de la dette au 31-12 par habitant	0,00 €	0,59 €	0,58 €	2,24 €	2,10 €	2,10 €
Dépenses de personnel/ Dépenses réelles de fonctionnement	11,20 %	8,32%	7,54%	5,12%	3,79%	4,10%
Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette/ Recettes réelles de fonctionnement	84,46%	95,46%	96,85%	98,31%	95,08%	99,48%
Dépenses d'équipement/ Recettes réelles de fonctionnement	32,80%	5,93%	5,86%	7,14%	2,22%	1,33%
Encours de la dette au 31-12/ Recettes réelles de fonctionnement	0,00%	4,46%	3,57%	6,83%	3,94%	3,64%
Cotisation/ Dépenses réelles totales	3,68%	3,00%	15,51%	9,97%	5,89%	5,56%
Evolution cotisation	2,02 €	2,02 €	2,02 €	3,21 €	3,21 €	3,21 €

CA : Compte administratif
BP : Budget prévisionnel

ÉVOLUTION DES COÛTS DE TRAITEMENT

	2001	2002	2003	2004	2005	BP 2006
Coût du traitement par le SITOM des déchets/hab.	5,23 €	5,18 €	6,11 €	19,79 €	27,99 €	32,63 €
Coût du traitement hors du SITOM des déchets/hab.	29,00 €	28,00 €	26,28 €	12,20 €	0,00 €	0,00 €
Coût TOTAL du traitement des déchets/hab.	34,23 €	33,18 €	32,39 €	31,99 €	27,99 €	32,63 €

La variation de ces prix est liée à la mise en service des installations du SITOM Sud Gard (UVE, centre de tri, compostage), parallèlement à la fermeture des installations utilisées précédemment (décharges communales et des Lauzières, autres incinérateurs...).



Ce bilan intègre l'ensemble des paramètres des filières de traitement et la totalité des coûts qui en résultent. La prise en compte de la cotisation syndicale intégrée dans ce bilan permet une lecture totale du coût de traitement. En effet, la cotisation couvre les frais de structure du SITOM (salaires, frais de gestion, locaux ...) ainsi que les frais de mutualisation de certaines parties des filières destinées à soutenir les collectivités les plus éloignées des sites de traitement.



Traitement	Déchets	Détail tonnages	Total tonnages	Dépenses	Recettes	€/tonne	Bilan
INCINERATION	Collecte OM Résiduelles	87 024	95 585	5 297 622,00 €	Intégrées dans le prix de traitement	55,42 €	5 297 622,00 €
	Refus de tri	3 362					
	Encombrants incinérables	5 199					
TRI SELECTIF	Collecte Sélective avec le verre	17 569	18 397	3 107 550,00 €	2 840 100,00 €	14,54 €	267 450,00 €
	Carton Papier de déchèteries	828					
COMPOSTAGE	Déchets verts	10 249	-	394 750,00 €	-	38,52 €	394 750,00 €
COMPOSTAGE	Boues de STEP	2 832	-	209 822,00 €	-	74,09 €	209 822,00 €
COMPOSTAGE	Compostage individuel	408	-	-	-	-	-
RECYCLAGE	Bois de déchèterie	1 050	-	47 269,00 €	-	45,00 €	47 269,00 €
RECYCLAGE	Ferraille de déchèterie	1 928	-	-	71 259,00 €	-36,96 €	-71 259,00 €
RECYCLAGE	Batteries	25	-	-	750,00 €	-30,00 €	-750,00 €
RECYCLAGE	Piles et accumulateurs	13	-	-	-	-	-
DIVERS	DDM	30,144	-	15 960,00 €	Intégrées dans le prix de traitement	529,46 €	15 960,00 €
ENFOUISSEMENT	Encombrants non incinérables	2 780	4 576	297 898,00 €	-	65,10 €	297 898,00 €
	Résidus de nettoyage de la voie publique	1 796					
TOTAL		135 093 tonnes		Coût de revient par tonne avant incidence de la cotisation		47,94 €	6 458 762,00 €
COTISATION		260 634 habitants		La cotisation couvre outre les frais de structure et d'investissement du SITOM, les frais de transport ainsi mutualisés des déchets verts, des DDM et du quai de transfert de Comps		3,21 € par habitant	836 635,00 €
TOTAL GENERAL		135 093 tonnes		Coût de revient à la tonne de déchets du gisement		54,00 €/T	7 295 397,00 €
		260 634 habitants		Coût de revient par habitant		27,99 €/hab.	